



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 9 février 2026

DELIBERATION N°02/2026

Administration générale – Archives municipales – Convention avec les archives départementales

L'an deux Mil vingt-six, le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 19

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 2

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h42), M. LE BORGNE David (arrivée à 18h45), Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme KOUBA Maryline donne pouvoir à Mme BONNET Catherine

Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h40

DEL02/2026 (7.10) : Administration générale – Archives municipales – Convention avec les archives départementales
Rapporteur : Monsieur Louis

La commune a sollicité l'aide du département d'Ille-et-Vilaine et des archives départementales pour le classement général de ses archives papiers.

Afin de poursuivre le classement déjà effectué, une campagne annuelle d'archivage est menée pour réaliser les opérations d'archivage à savoir la rédaction des répertoires de mise à jour et les procès-verbaux d'élimination réglementaires.

Les archives départementales interviendront pendant 5 jours au second semestre 2026 pour traiter les éliminables et au niveau des archives du pôle ressources techniques.

Ceci exposé

Vu le projet de convention ci-après annexé (**annexe 2**) ;

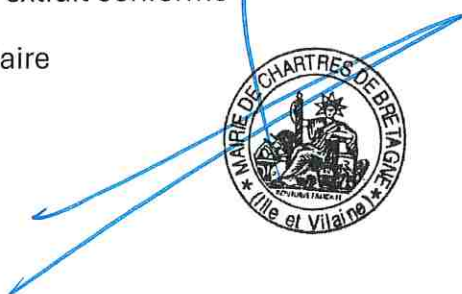
Vu l'avis favorable de la commission Administration générale-Finances réunie le 20 janvier 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au classement des archives de la commune de Chartres-de-Bretagne pour l'année 2026.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE